

Procès-Verbal
de la réunion du 16 mars 2023

Le dix mars deux mille vingt-trois, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le neuf février deux mille vingt-trois, à vingt heures, salle de conseil de la Mairie de Jazeneuil.

DEROULEMENT DE LA SEANCE

- Approbation du conseil municipal du 9 février 2023

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Budget Principal**
 - Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2022
 - Affectation des résultats de l'exercice 2022
 - Vote du budget Primitif 2023
- **Budget Annexe : Chaufferie Bois**
 - Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2022
 - Affectation des résultats de l'exercice 2022
 - Vote du Budget Primitif 2023
- **Budget Annexe : Photovoltaïque**
 - Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2022
 - Affectation des résultats de l'exercice 2022
 - Vote du Budget Primitif 2023
- FISCALITE : Principe de vote des taux 2023 des taxes locales
- PERSONNEL : Avenant au CDD d'un adjoint technique
- SOREGIES IDEA : Renouvellement de convention
- BIEN SANS MAITRE : Proposition financière
- SACPA : Adhésion
- DISTRIBUTEUR A PIZZAS
- Questions Diverses

□□□□□

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Jazeneuil sous la présidence de Monsieur

Bernard CHAUVET, Maire de Jazeneuil, assisté de Mme Stella BOUTIN, au titre du secrétariat de mairie.

Présents : CHAUVET Bernard, AUBRY Justine, THOMASSE Gabriel, CHASSAGNE Dominique, BOUTIN Yannis, DUPUIS Christopher, GAULT Janna, QUINTARD Guillaume, BEAUBEAU Claude

Absent excusé : BOISGROLLIER Frédéric (pouvoir à BOUTIN Yannis), RANGER Johan (pouvoir à AUBRY Justine), ROBERT Mélanie (pouvoir à CHAUVET Bernard),

Absents : DIAS Muriel, DUMONS-COUPÉLON Emmanuelle, HUANT Danièle

M. QUINTARD Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

Nombre d'Elus : 15

Nombre de Présents : 9

Nombre de Représentés : 3

Le quorum est atteint : 8

Début de la séance à 20h04

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2023

**2023_03_16_017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE –
Examen et vote du Compte de Gestion 2022**

Madame Justine AUBRY, 1^{ère} adjointe aux finances, expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion du Budget Principal de la commune de Jazeneuil est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice 2022.

Madame Justine AUBRY vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion du Budget Principal de la commune de Jazeneuil est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 12 voix pour, le compte de Gestion 2022 du Budget Principal de la commune de Jazeneuil établi par le Service de Gestion Comptable de Poitiers, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**2023_03_16_018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
Vote du Compte Administratif 2022**

Arrivée de BOUTIN Yannis à 20h15

Monsieur Bernard CHAUVET, Maire, quitte la salle de conseil et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Justine AUBRY, 1^{ère} adjointe aux finances, vote le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la commune de Jazeneuil et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses

Prévu

276 024.54 €

	Réalisé	207 507.55 €
	Reste à réaliser	8 428.73 €
Recettes	Prévu	276 024.54 €
	Réalisé	148 053.10 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	696 737.37 €
	Réalisé	510 791.59 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu	696 737.37 €
	Réalisé	707 481.31 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 59 454.45 €
Fonctionnement	196 689.72 €
Résultat global	137 235.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par chapitre à l'unanimité, à 12 voix pour, le compte Administratif 2022 du Budget Principal de la commune de Jazeneuil.

2023_03_16_019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 ce jour
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
 Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	49 889.44 €
Un excédent reporté de :	146 800.28 €
Part du résultat cumulé de fonctionnement Synd de la Vonne	140.02 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	196 829.74 €
Un déficit d'investissement de :	- 59 454.45 €
Part du résultat cumulé d'investissement Synd de la Vonne	1 227.99 €
Un déficit des restes à réaliser de :	- 8 428.73 €
Soit un déficit de financement de :	66 655.19 €

Décide, à l'unanimité, 12 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent	196 829.74 €
Affectation complémentaire en réserve (cpte 1068)	66 655.19 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	130 174.55 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	-58 226.46 €

2023_03_16_020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE Vote du Budget Primitif 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Justine AUBRY, 1^{ère} adjointe aux finances, vote le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Principal de la commune de Jazeneuil et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	254 462.44 €
Recettes	Prévu	254 462.44 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	771 561.28 €
Recettes	Prévu	771 561.28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, par chapitre, la section Fonctionnement du Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la commune de Jazeneuil à 12 voix pour, et la section Investissement du Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la commune de Jazeneuil à 11 voix pour et une voix contre.

M. BOISGROLLIER Frédéric mentionne qu'il vote uniquement contre la somme proposée en investissement pour le stade.

2023_03_16_021 BUDGET CHAUFFERIE BOIS DE LA COMMUNE Examen et vote du Compte de Gestion 2022

Madame Justine AUBRY, 1^{ère} adjointe aux finances, expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion du Budget Chauffage Bois de la commune de Jazeneuil est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice 2022.

Madame Justine AUBRY vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion du Budget Chauffage Bois de la Commune de Jazeneuil est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à 12 voix pour, le compte de Gestion 2022 du Budget Chauffage Bois de la Commune de Jazeneuil, établi par le Service de Gestion Comptable de Poitiers, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2023_03_16_022 – BUDGET CHAUFFERIE BOIS DE LA COMMUNE Vote du Compte Administratif 2022
--

Monsieur Bernard CHAUVET, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Justine AUBRY, 1^{ère} adjointe aux finances, vote le Compte Administratif 2022 du Budget Chauffage Bois de la Commune de Jazeneuil et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu	17 464.02 €
	Réalisé	11 221.91 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu	17 464.02 €
	Réalisé	10 903.75 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	22 741.17 €
	Réalisé	19 001.17 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu	22 741.17 €
	Réalisé	20 230.38 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 318.16 €
Fonctionnement	1 229.21 €
Résultat global	911.05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par chapitre à l'unanimité, à 12 voix pour, le compte administratif 2022 du Budget Chauffage Bois de la commune de Jazeneuil.

2023_03_16_023 – BUDGET CHAUFFERIE BOIS DE LA COMMUNE **Affectation des Résultats 2022**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 ce jour
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	1 229.21 €
Un excédent reporté de :	2 354.03 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 583.24 €
Un déficit d'investissement de :	- 318.16 €
Un excédent reporté de :	798.93 €
Soit un excédent d'investissement de :	480.77 €

Décide à 12 voix pour d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent	3 583.24 €
Affectation complémentaire en réserve (cpte 1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	3 583.24 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	480.77 €

2023_03_16_024 – BUDGET CHAUFFERIE BOIS DE LA COMMUNE **Vote du Budget Primitif 2023**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Justine AUBRY, 1^{ère} adjointe aux finances, vote le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Chauffage Bois de la commune de Jazeneuil et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	16 503.46 €
Recettes	Prévu	16 503.46 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	26 138.51 €
Recettes	Prévu	26 138.51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, par chapitre, le Budget Primitif 2023 du Budget Chaufferie Bois de la commune de Jazeneuil à 12 voix pour.

2023_03_16_025 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA COMMUNE Examen et vote du Compte de Gestion 2022
--

Madame Justine AUBRY, 1^{ère} adjointe aux finances, expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion du Budget Photovoltaïque de la commune est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice 2022.

Madame Justine AUBRY vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion du Budget Photovoltaïque de la commune de Jazeneuil est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 12 voix pour, le Compte de Gestion 2022 du Budget Photovoltaïque de la commune de Jazeneuil établi par le Service de Gestion Comptable de Poitiers, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2023_03_16_026 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA COMMUNE Vote du Compte Administratif 2022

Monsieur Bernard CHAUVET, Maire, quitte la salle de conseil et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Justine AUBRY, 1^{ère} adjointe aux finances, vote le Compte Administratif 2022 du Budget Photovoltaïque de la commune de Jazeneuil et arrête ainsi les comptes détaillés

Investissement

Dépenses	Prévu	6 957.48 €
	Réalisé	2 606.63 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu	6 957.48 €
	Réalisé	2 530.22 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	7 713.70 €
	Réalisé	2 606.44 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu	7 713.70 €
	Réalisé	7 651.93 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 76.41 €
Fonctionnement	5 045.49 €
Résultat global	4 969.08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par chapitre à l'unanimité, à 12 voix pour, le compte administratif 2022 du Budget Photovoltaïque de la commune de Jazeneuil.

2023_03_16_027 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA COMMUNE
Affectation des Résultats 2022

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 ce jour

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	5 045.49 €
Un excédent reporté de :	213.70 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 259.19 €
Un déficit d'investissement de :	- 76.41 €
Déficit reporté	- 253.22 €
Soit un déficit de financement de :	- 329.63 €

Décide à 12 voix pour d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent	5 259.19 €
Affectation complémentaire en réserve (cptel068)	329.63 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	4 929.56 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	-329.63 €

2023_03_16_028 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA COMMUNE
Vote du Budget Primitif 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Justine AUBRY, 1^{ère} adjointe aux finances, vote le Budget Primitif du Budget Photovoltaïque de la commune de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	7 158.47 €
Recettes	Prévu	7 158.47 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	7 429.56 €
Recettes	Prévu	7 429.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, par chapitre, le Budget Primitif 2023 du Budget Photovoltaïque de la commune de Jazeneuil à 12 voix pour.

2023_03_16_029 - VOTE DES TAUX 2023 DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente l'état n°1259 sur la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 produit par la Direction Générale des Finances Publiques.

Les produits des contributions directes obtenus avec les mêmes taux qu'en 2022, seraient les suivants :

Taxes	bases 2023	taux 2022	produits 2023
• Taxe Habitation	62 247 €	14.97 %	9 318 €
• Taxe Foncier Bâti	624 000 €	36.62 %	228 509 €
• Taxe Foncier Non Bâti	131 500 €	44.15 %	58 057 €
		total	295 884 €

Le Maire indique que :

- les contributions directes sont avec les dotations d'État les principales ressources financières de la commune ;
- le prix des énergies ne cesse d'augmenter
- une légère diminution de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est à prévoir, eu égard, notamment, à la perception à venir de l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) correspondant à l'exploitation des éoliennes
- l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle est maintenu en 2022.

Monsieur le Maire lit par ailleurs aux élus présents le mail que lui a adressé Mélanie ROBERT, absente mais représentée par Bernard CHAUVET. Ce courriel mentionne que le choix de ne pas augmenter les taux signifierait que la commune n'a besoin d'aucun financement, ce qui n'est pas le cas. Elle ajoute également que l'effort fiscal est une source de calcul des prochaines dotations de l'Etat et que sans effort fiscal en 2023, cela pourrait mettre en péril les années futures. Janna GAULT valide cette opinion.

Pour tenir compte des différents échanges, le maire soumet au vote une augmentation de 1% des taux de taxes locales en 2023. En effet, aucune augmentation n'ayant été votée en 2022, l'effort fiscal de la commune pourrait être jugé insuffisant et la DGF encore diminuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à sept voix pour, trois contre (AUBRY Justine, RANGER Johan, BEAUBEAU Claude) et deux abstentions (CHAUVET Bernard, DUPUIS Christopher) d'augmenter pour 2023 les taux appliqués par l'Etat sur les taxes foncières bâties, foncières non bâties et taxe d'habitation de 1% ce qui porte les taux à :

Taxes	Taux 2023
• Taxe Habitation	15.12 %
• Taxe Foncier Bâti	36.99 %
• Taxe Foncier Non Bâti	44.59 %

Les contributions ainsi obtenues seront de

Taxes	bases 2023	taux 2023	produits 2023
• Taxe Habitation	62 247 €	15.12 %	9 412 €
• Taxe Foncier Bâti	624 000 €	36.99 %	230 818 €
• Taxe Foncier Non Bâti	131 500 €	44.59 %	58 636 €
		total	298 866 €

2023 03 16 030 – PERSONNEL : Avenant au CDD d'un agent technique

Un Contrat à Durée Déterminée a été signé le 8 décembre 2022 entre la commune de Jazeneuil et M. Thibaud Chartrin pour faire face à un accroissement de travail sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

L'équipe technique est composée de trois agents et l'un d'entre eux bénéficie, depuis le 27 février 2023, d'un mi-temps thérapeutique. De ce fait, les élus proposent à M. Thibaud Chartrin de passer ainsi de 14/35^{ème} à 20/35^{ème}.

M. Thibaud Chartrin est disposé à accepter cette proposition. Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2023, un nouveau contrat sera établi sur les bases du précédent contrat signé le 8 décembre 2022, seuls, son temps de travail et ses jours de travail devant être modifiés.

Les élus présents, approuvent, à l'unanimité, cet avenant au contrat de travail de M. Thibaud Chartrin et autorisent M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

2023 03 16 031 SOREGIES IDEA

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a, depuis mars 2017, souscrit un contrat avec Sorégies Idéa, résiliable quand on le souhaite, dans le respect des clauses du contrat.

Ce contrat Idéa offre une réduction liée à l'achat de l'énergie moins cher par Sorégies.

Ce contrat arrive à son terme le 21 avril 2023 et M. le Maire propose de le reconduire.

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce nouveau contrat

2023 03 16 032 BIEN SANS MAITRE – Proposition financière

M. le Maire rappelle au conseil que, depuis février 2023, la commune de Jazeneuil est propriétaire de la parcelle ZCn°17, d'une contenance de 2 010 m², suite à une procédure d'acquisition de bien sans maître.

M. MERCIER Patrick, propriétaires des parcelles entourant ce terrain sans accès, a déjà fait savoir au Maire qu'il serait d'accord pour l'acheter à la Commune. En date du 21 février 2023, une proposition d'achat s'élevant à 905€ a été reçue à la Mairie.

Monsieur le Maire soumet cette proposition financière à l'ensemble du conseil municipal. Ce dernier, à l'unanimité, l'accepte et autorise M. le Maire à procéder à cette cession entre M. Mercier et la commune par acte administratif pour la somme de 905€.

2023 03 16 033 ADHESION A LA SACPA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la gestion des animaux errants et divagants devient difficile. Il propose donc de transférer la gestion de ces animaux à une société de service.

L'entreprise SACPA de Poitiers propose un contrat complet pour un montant annuel de 842.40 € HT, soit 1 010.88 € TTC *comprenant la capture et la prise en charge des carnivores sur la voie publique – transport des animaux vers le lieu de dépôt légal – ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique – gestion de la fourrière – 24/24 et 7/7.*

Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de convention de la SACPA pour un montant de 842.400 € HT annuel, soit 1 010.88 € TTC.

2023 03 16 034 – DISTRIBUTEUR A PIZZAS

Lors du conseil municipal du 1^{er} décembre 2022, M. NERON, représentant la Société JustQueen est venu présenter le projet de distributeur de pizzas qu'il souhaitait installer sur le site du Pinnacle.

L'installation relevant de l'urbanisme nécessitant une Déclaration Préalable, le Maire a fait connaître au demandeur que le Conseil Municipal se prononcerait seulement lorsque cette déclaration préalable aurait été acceptée.

Le service des Bâtiments de France a rendu un avis défavorable. Sur l'insistance du Maire, le service instructeur a donné un avis favorable assorti d'une condition d'habillage de la machine en vue d'une meilleure intégration au paysage.

Au cours des échanges, les conseillers municipaux déclarent que :

- Une machine de même nature vient d'être mise en service à Lusignan, que cette machine est inesthétique et que le modèle présenté par M. NERON, encore plus volumineux, dénaturera le paysage, même camouflé par un bardage.
- L'esprit de la commune est tourné vers l'artisanat, le local et le naturel. Même si les pizzas sont faites à Poitiers, un distributeur automatique représente l'industriel, message inacceptable pour de nombreux habitants.
- Le restaurant est en cours de reprise et les nouvelles exploitantes pourraient être mises en difficulté par la machine
- La commune n'a aucune raison d'organiser la construction du bardage au profit d'une entreprise privée.

Aussi par neuf voix opposées à la signature d'un bail contre trois voix pour (Justine AUBRY, Bernard CHAUVET, Gabriel THOMASSE), la demande de la Société JusQueen est rejetée.

QUESTIONS DIVERSES

- Gabriel THOMASSE informe le conseil des travaux de voirie proposés par Grand Poitiers :
 - Réfection de la route qui mène à la Gaud : 25 700€
 - Réfection d'une route à la Pétière : 31 500€
 - Réfection de la Rue ST Jacques : 35 800 €
 - Signalisation de la Rue St Nicolas : 1 685 € avec mise en place de bancs, de jardinières et une voie à 20 km/h
- Dominique CHASSAGNE informe le conseil des dossiers à caractère social.

Le Maire lève la séance à 22h40

Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 16 mars 2023

2023_03_16_017 – Budget Principal de la commune – Examen et vote du Compte de Gestion 2022

2023_03_16_018 – Budget Principal de la commune – Vote du Compte Administratif 2022

2023_03_16_019 – Budget Principal de la commune – Affectation des résultats 2022

2023_03_16_020 – Budget Principal de la commune – Vote du Budget Primitif 2023

2023_03_16_021 – Budget Chaufferie Bois de la commune – Examen et vote du Compte de Gestion 2022

2023_03_16_022 – Budget Chaufferie Bois de la commune – Vote du Compte Administratif 2022

2023_03_16_023 – Budget Chaufferie Bois de la commune – Affectation des résultats 2022

2023_03_16_024 – Budget Chaufferie Bois de la commune – Vote du Budget Primitif 2023

2023_03_16_025 – Budget Photovoltaïque de la commune – Examen et vote du Compte de Gestion 2022

2023_03_16_026 – Budget Photovoltaïque de la commune – Vote du Compte Administratif 2022

2023_03_16_027 – Budget Photovoltaïque de la commune – Affectation des résultats 2022

2023_03_16_028 – Budget Photovoltaïque de la commune – Vote du Budget Primitif 2023

2023_03_16_029 - VOTE DES TAUX 2023 DES TAXES LOCALES

2023_03_16_030 – PERSONNEL : Avenant au CDD d'un agent technique

2023_03_16_031 SOREGIES IDEA

2023_03_16_032 BIEN SANS MAITRE – Proposition financière

2023_03_16_033 ADHESION A LA SACPA

2023_03_16_034 – DISTRIBUTEUR A PIZZAS

Signature Secrétaire de séance



Signature du Maire, Bernard CHAUVET



